

AFFAIRE N° 3

ACHAT d'un TERRAIN MILITAIRE devant servir à l'édification  
d'un RESERVOIR d'eau à la Petite Ile.

Le MAIRE donne lecture d'une lettre n° 825 D du 12 Avril  
1955 du Service des Domaines.

Département  
de  
Réunion  
-----  
Direction  
Saint-Denis  
-----  
n° 825 D  
-----

MINISTÈRE des FINANCES  
-----

DIRECTION GÉNÉRALE des IMPÔTS  
(Enregistrement)  
et SERVICE des DOMAINES  
-----

OBJET:

servoir d'eau  
Petite Ile -St-Denis  
-----

Saint-Denis, le 12 Avril 1955

Le Directeur des Domaines

à Monsieur le SÉNATEUR MAIRE  
-SAINT-DENIS-

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de la délibération du Conseil Municipal de Saint-Denis du 1er Octobre 1954, concernant un bail à intervenir entre l'Etat et la Commune pour les terrains militaires devant servir à l'édification d'un réservoir d'eau à la Petite Ile, mon service avait transmis aux autorités affectataires des terrains, un projet de bail moyennant un loyer annuel de 100 CFA.

Le Ministère de la France d'Outre-Mer et l'autorité militaire m'ont fait connaître qu'ils seraient désireux non de louer, mais de céder définitivement le terrain nécessaire à la Commune, moyennant un prix de vente qui a été évalué à 25.000 CFA.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître dans les meilleurs délais possibles votre proposition à ce sujet et votre accord éventuel.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Le Directeur,  
Signé : R. LEGRAS.

M. PAUS. - Quelle est la superficie du terrain, Monsieur le Maire?

Le MAIRE. - Le terrain à concéder mesure 50 mètres de long sur 30 mètres de large, soit 1.500 m<sup>2</sup> et la voie d'accès aurait 125m. de long sur 2 m. de large. Soit une superficie totale de 1.750 m<sup>2</sup>.

On nous fait une offre intéressante et qui supprime la crainte de nous voir retirer la location si les circonstances l'exigent.

Je propose donc l'achat de la portion de terrain pour la somme de VINGT CINQ MILLE FRANCS CFA (25.000 Fcs CFA).

Je mets aux voix;

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
à Paris le 7 Mai 1955  
P. le Secrétaire Général,  
le Chef de Service délégué  
Signé: Adam de Villiers

Approuvé  
Paris, le 9 Mai 1955  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: Chrestien